Chaque mois, nous apporterons dans cette rubrique un dossier complet sur des événements, des conseils, des textes légaux et des informations utiles à votre activité de famille d'accueil

Ce mois ci:

L'approche suite à la mise en relation

Le mois prochain:

- Assister/Encadrer la toilette :
- Préparation des Piluliers :

Qui fait quoi ? - Et comment ?



La lettre ouverté est une publication de l'association AFFABLE59

Directeur de la publication : M. Jean-Paul DEGHESELLE

Rédacteur en chef : M. Bernard DUQUENOY

La lettre ouverte est uniquement envoyée par voie numérique. Celle-ci est destinée aux professionnels et aux acteurs de l'accueil familial.

Si vous souhaitez obtenir un envoi régulier, rapprochez vous du secrétariat : Séverine TRACKOEN affable59@gmail.com

UN MÉTIER EXIGEANT...

La procédure d'approche depuis la mise en relation jusqu'à la signature du contrat d'accueil

Ne vous précipitez pas. Il n'y a pas de mariage sans fiançailles.

Dans notre lettre ouverte de janvier 2016, nous avions développé le rôle de l'association AFFABLE59 qui consiste à mettre en relation nos familles d'accueil adhérentes et les familles naturelles qui recherchent pour un proche une place en famille d'accueil agréée.

«Mise en relation hébergement», c'est le formulaire d'échange d'informations que nous envoyons - par E-mail – aux familles d'accueil pour les avertir qu'une recherche d'hébergement a été lancée.

Notre rôle consiste uniquement à cette mise en relation. Nous ne sommes pas une agence de placement mais II est évident qu'à ce stade de la recherche, AFFABLE59 peut vous aider pour les premiers contacts.

La prise de décision finale n'appartient qu'à la famille d'accueil, au futur accueilli ou ses représentants.

En effet, il pourrait être tentant pour une FA de conclure trop rapidement. A cela, plusieurs raisons que nous pouvons comprendre, notamment dans un contexte de nécessité économique (il faut compléter un salaire).

Dans tous nos courriers et notamment sur ce document «mise en relation hébergement» nous mettons en garde contre la précipitation qui peut être très rapidement sources de conflit et de rupture de contrat.

L'évidence : l'accueilli est au cœur de nos maisons

Chacun doit s'exprimer, la famille d'accueil, la famille naturelle ou la tutelle, mais également le futur accueilli, sans oublier les autres pensionnaires de la FA qui pourraient être également perturbés dans leurs habitudes et affinités en présence d'une nouvelle personne.

Il faut multiplier les rencontres avec les uns et les autres. Chez la FA où le futur accueilli doit faire connaissance de son «potentiel» nouveau cadre de vie, des personnes avec qui il vivra désormais.

Dans un premier temps, la famille naturelle (ou la tutelle) sera présente, mais il faut également que le futur accueilli puisse être seul afin de pouvoir s'exprimer plus librement et se découvrir.

La FA se déplacera **impérativement** sur le cadre de vie actuel du futur accueilli et relèvera les changements qu'elle pourrait apporter pour établir le projet de vie.

Essayons de nous mettre à la place du futur accueilli; pouvons-nous ressentir sa perturbation ? Comprend-il pourquoi il doit quitter ses habitudes et affinités ? Se sent-il rejeté ? C'est ce que doit analyser la FA pour rassurer et élaborer un projet de vie – commun - qui convienne au futur accueilli en assurant la bonne harmonie de la maison.

Multipliez les périodes d'essai d'une journée (attention, aucune nuitée sans contrat d'accueil signé), puis lors de la signature du contrat ne pas omettre de préciser «période probatoire d'un mois»

N.B.: cette période d'essai est renouvelable une fois, après signature d'un avenant.

Chez AFFABLE59, nous avons créé un document complémentaire au contrat d'accueil que nous appelons «bonne gestion et bonne entente sur les règles de vie» afin de définir ce qui peut ou doit être fait ou ne pas l'être pour améliorer la vie commune. Nous consulter.